

GAP

INTERCOMMUNALITÉ Les présidents Patrick Galvain et Rémy Costorier divergent sur l'intégration de leur communauté de communes

■ « Pour ma part, je suis très satisfait du schéma tactique proposé » note Patrick Galvain, maire de la Bâtie-Vieille et président de la communauté de communes de la vallée de l'Avance. Même si cette nouvelle donne territoriale lui fait perdre sa présidence : « Il faut mettre les ego dans notre poche dit-il. Je perds la gouvernance mais je suis très content pour les administrés de la vallée. Nous avons notamment du retard en ce qui concerne l'assainissement, les ressources en eau, notre voie verte... cette communauté d'agglomération va nous permettre de bénéficier d'une mutualisation des moyens. Cela, pour répondre à une population qui augmente ainsi que ses besoins. » Aussi, Patrick Galvain se dit « très confiant » quant à sa future relation avec la Ville de Gap dans ce nouveau contexte : « Roger Didier ne va pas nous faire payer le Quattro ou le stade de Glace, affirme-t-il, C'est lui-même qui le dit ». De son côté, le président de la communauté de communes de Tallard-Barcillonnette (CCTB), Rémy Costorier, également maire de Lardier-et-Valença, ne partage pas son avis. Il avait déposé un amendement pour l'indépendance de sa structure. Il n'a pas eu gain de cause et dénonce « le sacrifice de 8 000 administrés. Cela fait deux ans qu'on parle de faire cette communauté d'agglomération et rien n'a été fait en concertation. On nous a mis au pied du mur, dénonce-t-il. Notre CCTB disposait de nombreuses compétences, nous fonctionnions à l'unanimité. Ce ne sera plus le cas. Un territoire, ça se monte tous les jours. Mais il peut aussi se démonter très facilement. »

2 LYON

BAR - FOOD / MUSIC

• ce soir

“Le 30 du Lyon”

Ouverture le 1^{er} janvier à partir de 17 h

Formule « restaurant » ou « snack » le midi

45, Av. de la Libération - GAP - Tél. 04 92 51 21 47

226116300

TERRITOIRE 24 communes du Gapençais vont devoir apprendre à composer ensemble et à définir des projets communs

Pour ou contre la nouvelle communauté d'agglomération : les maires réagissent

La préfète a arrêté, lundi, le nouveau schéma de coopération intercommunale. Le nombre de communautés de communes passe de 21 à neuf. Le nouveau périmètre des intercommunalités est celui qui a été adopté vendredi dernier par la commission départementale de la coopération intercommunale (DL du 24 décembre). Concernant la communauté d'agglomération du Gapençais (24 communes), celle-ci intégrera la communauté de communes de la vallée de l'Avance et celle de Tallard-Barcillonnette mais pas le pays de Serre-Ponçon. Un vote politique « au détriment des administrés » pour les uns, utile pour « le développement et l'emploi » selon les autres. Bref, cette nouvelle donne territoriale ne fait pas consensus parmi les maires. Guillaume ROSSETTI

Roger Didier : “Un bel outil au service du développement”

GAP
« Comme les 39 autres membres, j'ai participé à la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), indique Roger Didier, maire de Gap. Il en est ressorti des modifications proposées par la préfète pour ce qui concerne la future communauté d'agglomération. Le schéma se trouve amputé de Serre-Ponçon. Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase, la préfète ayant pris un arrêté de schéma et devant prendre, plus tard, des arrêtés de périmètres sur les neuf intercommunalités qui viendront remplacer les 21 existantes. » En attendant, « nous devons reprendre notre travail pour la création d'une agglomération qui pourra permettre à ceux qui sont encore réticents de poursuivre et d'évoluer dans leur réflexion. L'intercommunalité est un bel outil au service du développement de nos territoires. Que le pays de Serre-Ponçon ne fasse pas partie de l'agglomération de Gap, c'est comme ça, mais je ne désespère pas qu'Espinasses, La Roche-des-Arnauds et Manteyer, notamment, qui souhaitent nous rejoindre, puissent le faire un jour. »



Roger Didier, maire de Gap. Photo DL / Vincent OLLIVIER

père pas qu'Espinasses, La Roche-des-Arnauds et Manteyer, notamment, qui souhaitent nous rejoindre, puissent le faire un jour. »

Michel Gay-Para : “Entre 10 et 15 ans de travail perdus”

NEFFES
Michel Gay-Para, maire de Neffes, « ne pense que du mal » de l'intégration de la communauté de communes Tallard-Barcillonnette au sein de la future communauté d'agglomération du Gapençais. Jusqu'à-là, « tout se passait très bien avec notre communauté de communes », note-t-il, « dégoûté ». « Ce projet va nous faire perdre entre 10 et 15 ans de travail. Nous avions beaucoup de sujets en cours, sur le tourisme et l'assainissement par exemple. On nous dit qu'ils seront repris mais je pense que c'est pour nous faire passer la pilule. » Aussi, Michel Gay-Para dénonce un « projet mené par des personnes qui souhaitent



Michel Gay-Para, maire de Neffes (700 habitants).

se placer politiquement ; mais ils se foutent de la population. Moi, je travaille pour ma commune et pour mes administrés », affirme-t-il. Il avait ainsi interrogé les habitants qui s'étaient prononcés à 93,5 % contre ce projet. Néanmoins, il ne dit pas pour autant qu'il ne souhaite pas travailler avec la Ville de Gap : « Mais seulement sur les grands projets,

qu'on ne mélange pas tout... Ils n'ont pas les mêmes problèmes que nous. » Intégré à la communauté d'agglomération, l'édile craint en effet que sa commune perde en souveraineté : « Nous sommes une commune de 700 habitants, on sera de facto moins bien représenté en conseil, comparé à Gap. Nous aurons un représentant quand Gap en aura 30... » Aussi, concernant la fiscalité, « bien qu'on nous dise le contraire, je suis sûr qu'elle va exploser ». Et concernant la dotation de l'État de 3 millions d'euros (plafond, Ndlr) aux 24 communes que comporte désormais la communauté d'agglomération, « ce n'est qu'un petit plus au départ. Celle-ci va fondre au bout de trois ans. »

Jean-Michel Arnaud : “Un outil pour l'économie et l'emploi”

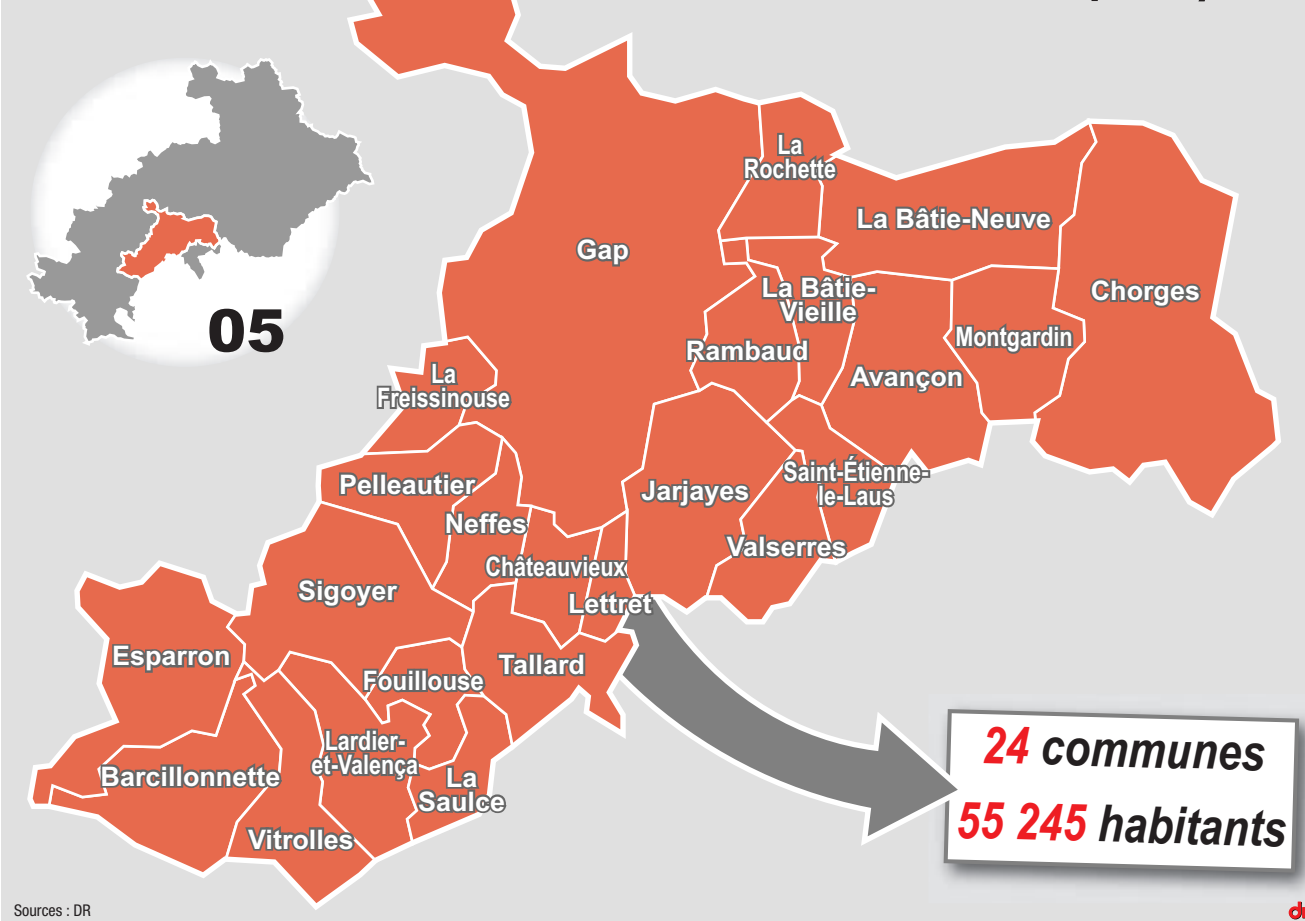
TALLARD
Pour Jean-Michel Arnaud, maire de Tallard, « cette communauté d'agglomération du Gapençais répond à la nécessité qu'il y a d'organiser ce pays à l'échelle du bassin de vie. Il fallait une vraie politique de territoire afin d'être plus fort économiquement parlant. Qu'attendent les administrés : de l'emploi. Je pense que c'est un instrument nouveau qui peut valoriser notre territoire. Maintenant, il va falloir traduire ce périmètre géographique en périmètre de projets. À nous d'organiser sa gouvernance,



Jean-Michel Arnaud, maire de Tallard (2000 habitants). Photo DL / VIRGILE.

me tiré une balle dans le pied. Car de toute façon, la fusion se fera qu'on le veuille ou non », promet-il.

Le projet de communauté d'agglomération du Gapençais



Les conseils municipaux des 24 communes du Gapençais auront trois mois pour délibérer sur les compétences attribuées à la nouvelle communauté d'agglomération du Gapençais.

Maurice Chautant : “La vie de La Roche ne se passe pas à Serres”



Maurice Chautant, maire de La Roche-des-Arnauds (1 350 habitants).

LA ROCHE-DES-ARNAUDS

Le cas de La Roche-des-Arnauds est un peu particulier. À l'instar de Manteyer ou d'Espinasses, Maurice Chautant, son maire, aurait souhaité que sa commune soit inté-

grée à la communauté d'agglomération car « la vie de La Roche ne se passe pas à Serres mais à Gap », explique-t-il. Option qui n'a pas été retenue. « On me dit d'être solidaire avec des gens qui sont à 60 kilomètres de chez moi, mais même si je les apprécie, ce n'est pas dans l'intérêt de mes administrés. » Pour des raisons financières, les communes du nord Buëch ont en effet tout intérêt à conserver dans leur giron La Roche-des-Arnauds et ses 1 350 administrés. Malgré ce refus, Maurice Chautant, ne compte pas se laisser faire. « Mon amendement a été déposé par un avocat ; s'il le faut, nous irons au tribunal. » Pour contester cette décision.

Marc Beynet : “On ne comprend pas ce vote”

RAMBAUD

Si Marc Beynet, maire de Rambaud, n'était pas satisfait du manque de dynamisme de la communauté de communes de la vallée de l'Avance (CCVA) à laquelle Rambaud appartient, cette nouvelle communauté d'agglomération « sera encore pire ». Il craint pour la représentativité de ses 383 habitants... « Avec les communes de La Rochette, Avançon et La Bâtie-Neuve, nous avons posé un amendement contre ce projet de communauté d'agglomération, explique-t-il. Et nous avons été rejoints par Saint-Étienne-le-Laus. Autotal, 55 % de la population de la CCVA était avec nous. On ne comprend pas ce vote. C'est une



Marc Beynet, maire de Rambaud (383 habitants). Photo DL / Vincent OLLIVIER

catastrophe pour les petites communes qui ne pourront pas peser contre des villes comme Gap bien sûr, mais aussi Chorges et Tallard, qui elles ont évidemment voté pour ce projet. En terme d'habitants, nous représentons 0,6 % de la population de la communauté d'agglomération. Nous serons là pour payer des impôts, notre parole ne sera pas entendue. »

Joël Bonnafoux : “Je crains pour la souveraineté de nos communes”

LA BÂTIE-NEUVE

Comme d'autres maires, celui de La Bâtie-Neuve, Joël Bonnafoux, craint pour la représentativité de sa commune au sein du futur conseil d'agglomération. La communauté de communes de la vallée de l'Avance (CCVA) dont il fait partie, doit intégrer la communauté d'agglomération : « Nous aurons deux représentants quand nous en avions cinq au conseil communautaire de la CCVA », déplore-t-il. Joël Bonnafoux craint par

ailleurs que la dotation de l'État (3 millions d'euros, Ndlr) pour la nouvelle communauté d'agglomération n'aille, pour l'essentiel, à la Ville de Gap. « Il ne faut pas se leurrer dit-il. La dotation sera répartie en fonction du nombre d'habitants. » Et d'ajouter : « Elle est aujourd'hui plafonnée, mais on ne sait pas quel sera son montant dans trois ans. » Tout dépend en effet de la capacité des communes à trouver des projets communs. Quoi qu'il en soit, Joël Bonnafoux dénonce pour l'heure



Joël Bonnafoux, maire de La Bâtie-Neuve (2 000 habitants). Photo DL / Vincent OLLIVIER

la « vacuité » de cette nouvelle donne territoriale : « On ne sait toujours pas ce que l'on va

mettre dedans. Rien n'a été formulé quant aux compétences attribuées à la communauté d'agglomération. Tout ce qu'on sait, c'est qu'on a peur pour la souveraineté de nos communes. Heureusement qu'on n'est pas allé vers une fusion des compétences des deux communautés de communes, sans quoi nous n'aurions plus rien. » Enfin, Joël Bonnafoux appelle Patrick Galvain, président de la CCVA, à « sonder la population sur ce projet. »